



PRÉSENTATION DU BUDGET 2019

Édition février 2019

Païement de taxes 2019

Les contribuables de Mille-Isles peuvent payer leurs taxes de plusieurs façons : au bureau municipal, par chèques postdatés, Interac ou par cartes de crédit. Notez que les cartes Visa, MasterCard et Discovery sont acceptées. Pour payer par téléphone avec une carte de crédit, la municipalité doit avoir reçu le formulaire d'autorisation approprié (pour chaque date de paiement). Les contribuables peuvent également payer leurs taxes au guichet automatique, par opérations bancaires téléphoniques ou Internet. Pour plus d'informations à ce sujet ou sur la façon d'obtenir le formulaire d'autorisation, contactez-nous au 450-438-2958.

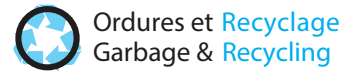
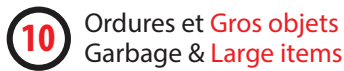
Les services de paiement peuvent différer selon l'institution financière. Utilisez le numéro de matricule "ROLL NO." situé en haut au centre de votre relevé de taxe et veillez à inclure tous les zéros. Suivez les instructions données par votre banque pour inclure ou non des tirets.

- ▶ **Premier versement : 22 mars 2019**
- ▶ **Deuxième versement : 21 juin 2019**
- ▶ **Troisième versement : 20 septembre 2019**

Veillez noter que des frais de 5 \$ seront appliqués pour chaque avis de retard.

Païement par Internet

Une fois vos données saisies, nous vous recommandons de vérifier que le numéro de matricule est identique à celui inscrit sur votre compte de taxes municipales. Cela garantit que votre paiement nous parvient correctement. C'est à vous de vérifier si nous avons bien reçu votre paiement.



Fevrier / February						
D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S

Mars / March						
D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S

Avril / April						
D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S

					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

31

CHAUFFEZ EN TOUTE SÉCURITÉ

Voici quelques règles de base qui vous aideront à éviter les blessures ou les pertes matérielles causées par une utilisation imprudente ou une mauvaise installation des unités de chauffage.

- Consultez un expert en chauffage pour choisir le système le plus économique, efficace et sécuritaire pour votre foyer.
- Ne tentez pas d'installer vous-même votre système de chauffage. Faites appel à un technicien certifié.



Électricité

Le chauffage électrique comprend les plinthes chauffantes, les appareils portatifs et les systèmes à air pulsé.

- Les rideaux ne doivent pas toucher aux plinthes électriques.
- Les radiateurs électriques portatifs sont conçus comme une source de chauffage d'appoint pour les petits espaces.
- Les appareils de chauffage électriques doivent être bien entretenus. Les câbles dénudés et les prises de courant mal fichées peuvent provoquer des incendies.
- Enlevez jamais la troisième pointe d'une fiche triphasée. Ne repliez pas cette pointe pour insérer la fiche dans une prise de courant à deux douilles. La troisième pointe sert à mettre à la terre l'appareil ou le radiateur.
- N'utilisez jamais de rallonge pour un radiateur électrique ou tout autre gros appareil ménager.
- N'utilisez jamais un séchoir à cheveux ou à linge pour chauffer votre maison.
- N'utilisez jamais un séchoir à cheveux sous les couvertures pour réchauffer votre lit, vous risquez d'y mettre le feu !
- Tenez les couvertures et les jouets loin des plinthes chauffantes.

Combustible liquide

Les radiateurs à combustible liquides, tels les fournaies à l'huile et les radiateurs indépendants, comportent des risques qui peuvent être évités.

- Le combustible doit être entreposé dans un contenant ou un réservoir approuvé.
- Votre fournaise doit être entretenue régulièrement par un technicien certifié pour assurer un fonctionnement efficace et sécuritaire.
- Les radiateurs à combustible liquide doivent être surveillés continuellement. Ils représentent un danger pour les enfants et les animaux.
- Utilisez uniquement le combustible indiqué par le fabricant.
- Ne remplissez jamais un appareil à l'intérieur ou s'il est chaud.
- Les radiateurs doivent être à une distance sécuritaire des combustibles.
- Ne faites jamais sécher de vêtements au-dessus ou près des radiateurs.



Alimentation au gaz

- Les événements doivent être vérifiés souvent afin de prévenir tout blocage.
- Les radiateurs au gaz portatifs ne devraient jamais être installés dans des zones mal aérées où des vapeurs toxiques de monoxyde de carbone peuvent s'accumuler.
- Il faut une source d'air frais pour utiliser un appareil de chauffage au gaz.

Combustible solide

Un système de chauffage à combustible solide peut être alimenté au bois, aux granules ou aux pastilles de combustible.

- Ne choisissez pas un appareil de chauffage trop gros. Choisissez celui qui convient à l'espace que vous désirez chauffer.
- L'appareil de chauffage doit être bien installé selon les directives du fabricant pour assurer l'espace de dégagement requis.
- Ne faites jamais sécher du bois humide sur un poêle à bois. Gardez le bois recouvert dans un endroit sec et aéré.
- Assurez-vous que les cendres sont disposées de façon sécuritaire c'est-à-dire loin de tout bâtiment.
- Vérifiez souvent votre poêle à combustible solide pour déceler tout défaut, par exemple des fissures et des bosses.